

## Pas de transformation numérique de la société sans confiance

S'il y a un enseignement majeur à tirer de la crise du Covid-19, c'est bien que lorsque les interactions en face à face s'avèrent impossibles, les solutions « en ligne » deviennent vitales pour pouvoir effectuer des démarches administratives, assurer la continuité de ses activités professionnelles ou encore maintenir les interactions sociales entre les individus.

Depuis le 17 mars 2020, ce ne sont pas moins de 40% des salariés des entreprises Françaises qui sont passés au télétravail, contre 28% au sortir des dernières grèves. Du jour au lendemain, le confinement a ainsi fait basculer de nombreuses sociétés dans une expérimentation à grande échelle du télétravail. On a vu alors émerger l'utilisation d'outils divers et variés, de façon plus ou moins contrôlée au travers d'infrastructures de communications hétérogènes et plus ou moins sécurisées. C'est alors pour beaucoup d'entreprises et de salariés un saut dans l'inconnu pour qui le télétravail n'est pas une pratique habituelle. En effet, selon plusieurs études, en France, seuls 6% des salariés travaillent à distance « de façon officielle et contractualisée », et 20% de façon non contractualisée. Cette tendance ne fait que s'accroître avec les derniers événements :

IFOP 2018: <https://zevillage.net/wp-content/uploads/2018/01/Malakoff-Mederic-Ifop-Etude-Teletravail.pdf>

IFOP2019:<https://zevillage.net/wp-content/uploads/2019/02/Etude-Teletravail-Malakoff-Mederic-comptoir-Nelle-entreprise-2019.pdf>

« Le Comptoir de la Nouvelle Entreprise Malakoff Humanis » 2020 : <https://lecomptoirdelanouvelleentreprise.com/le-teletravail-en-2020-et-impact-des-greves-et-des-epidemies/>

La mise en place du télétravail pose alors plusieurs problèmes, aussi bien technologiques que d'usages. Mais, le point crucial à régler reste celui de la sécurité. En effet, de nombreuses études et événements récents démontrent que les solutions aujourd'hui en place pour supporter cette vague de l'adoption forcée souffrent de nombreux problèmes de sécurité pouvant entraîner des fuites de données personnelles ou confidentielles. Alors, comment faire ? Sécuriser l'ensemble de ces solutions en lançant une course effrénée entre développeurs (qui colmatent les brèches) et « hackers » (qui profitent de ces mêmes brèches) ? Ou bien, en partant du constat qu'il sera difficile de remporter cette course, immerger ces solutions de télétravail dans un environnement permettant de garantir la confiance entre les parties en présence et de minimiser l'impact de toute fuite de données ? Ces deux voies sont certainement à poursuivre en parallèle.

Grâce aux « outils de confiance » portés par les règlements sur l'identité numérique (eIDAS) et la protection des données personnelles (RGPD), les citoyens peuvent rester connectés avec les administrations publiques ou leurs entreprises où qu'ils soient et, en particulier, de chez eux. Il ne sera donc plus nécessaire de se retrouver dans la même pièce pour signer des documents, ni même de se déplacer dans un bureau de poste pour échanger ces documents. En temps de crise sanitaire majeure, comme celle que nous vivons aujourd'hui, c'est la meilleure façon de parvenir à une distanciation sociale efficace tout en préservant l'activité des entreprises et de l'administration. Ainsi, au travers de l'utilisation de tels services de confiance il sera aussi possible pour l'ensemble des entreprises européennes (en particulier les PME qui sont les plus gravement touchées par la crise sanitaire) d'effectuer à distance, et de manière sûre, les opérations nécessaires à la continuité des activités (contrats, transactions, facturations, paiements, ...).

Des éditeurs de logiciels français comme Trustseed (<http://www.trustseed.com/>) s'efforcent de supporter cette approche et de permettre aux entreprises de créer des réseaux de confiance robustes et compatibles avec le télétravail.

Christophe Dubois-Damien  
Président du Comité Economie d'IESF

Stéphane Amarger  
Directeur de l'Innovation, Trustseed

